

# Le San Mya Infos

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### Vendredi 24 avril 2026



#### Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Robin FORISSIER – Claudine FARGIER  
Cédric BECKER – Brigitte ROLLAND – Anthony TISSEUR  
Marie-Anick NICLOU - Claudine CHOLLET-GRANJON – Michel FAURE  
Tom HEBBAZ – Antoine MAGAT - Elodie PADET – Sophie ROUCHON

#### Absent et excusé :

Cédric NICLOU, absent pour raisons médicales, pouvoir donné à Cédric BECKER.

#### A l'ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**
- **Délégations de fonction du conseil municipal au Maire**
- **Mise en location gérance du restaurant « La Table des Moulins »**
- **Vote des taxes locales pour 2026 (taxes foncières sur bâti et non bâti – taxe d'habitation)**
- **Vote des subventions aux associations communales pour 2026**
- **Approbation des comptes financiers uniques 2025 du budget principal et du budget Assainissement**
- **Affectation des résultats de fonctionnement 2025 du budget principal et du budget Assainissement**
- **Votre du budget primitif principal 2026**
- **Questions diverses**



Site internet de notre village :  
<https://saintmedardenforez-42330.fr/>

N'oubliez pas de  
regarder l'....

Agenda!

Communal  
en Page 2.

# AGENDA

## Jeudi 30 avril dans le village

- Récolte des œufs par les jeunes du village

## Samedi 2 mai à partir de 19 heures à la salle d'animation

- Omelette des Saint-Fêtards

## Jeudi 7 mai à 13h30

- Marche pour tous – Rendez-vous sur le parvis de la mairie à 13h

## Vendredi 8 mai à 11h30

- Commémoration du 8 mai, rendez-vous devant le monument aux morts

## Dimanche 10 mai

- Marche des Moulins

## Mardi 19 mai à 20 heures en Mairie

- Conseil Municipal

## Samedi 30 et dimanche 31 mai à la Halle des sports et dans le village

- Championnat cyclisme de la Loire



**SAINT MEDARD EN FOREZ**  
**MARCHE DES MOULINS ET RANDO VTT**

**DIMANCHE 10 MAI 2026**

Ravitaillement sur tous les parcours  
Collation à l'arrivée  
Gratuit pour les moins de 5 ans  
Pensez à votre gobelet



CIRCUITS MARCHE				CIRCUITS VTT	
7 KMS	+100 m	7h30/15h	5 €	TRACES GPX UNIQUEMENT	
12 KMS	+270 m	7h30/13h	6 €	7h30/11h	
17 KMS	+385 m	7h30/12h	7 €	25 KMS	+715 m 6 €
24 KMS	+610 m	7h30/11h	8 €	38 KMS	+1124 m 8 €

ORGANISEE PAR LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS  
Infos : 09 34 96 76 00 - foam42330@gmail.com - Ne pas jeter sur la voie publique

**CHAMPIONNATS DE LA LOIRE**  
**FSGT DE CYCLISME**  
**30 & 31 MAI 2026**



**A ST-MÉDARD-EN-FOREZ**

SAMEDI 30 MAI	DIMANCHE 31 MAI
13h00: Super Vétérans & Cadets 65 km	13h00: Super Anciens, Anciens, Minimes* & Femminines 60 km * Minimes: 44 km
15h30: Vétérans & Juniors 71 km	15h30: Seniors & Espoirs 79 km

Engagements par club : balichard.eric62@orange.fr - Tel: 0689964535  
IBAN : FR76 1450 6000 2163 0389 9400 085  
\* Minimes & Cadets : 7 € dont 2 € pour le chrono  
\* Autres Catégories : 10 € dont 2 € pour le chrono

*Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.*

## Délégations de fonction du conseil municipal au Maire

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales, article L 2122-22, permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, pour toute la durée du mandat. Ces délégations couvrent notamment la gestion des marchés publics, des contrats et assurances, des régies municipales, des concessions de cimetière, ainsi que l'acceptation de dons sans conditions. Le maire peut être également autorisé à engager des actions en justice dans certains cas, à régler des sinistres jusqu'à 10 000 €, à donner l'avis de la commune sur certaines opérations foncières, à déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme, à gérer des lignes de trésorerie, et à admettre en non-valeur des créances irrécouvrables inférieures à 5 000 €. Enfin, il pourrait également autoriser des mandats spéciaux pour les élus.

**Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes comme précisées dans l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

## Mise en location gérance du restaurant « La Table des Moulins »

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, rappelle que la commune, propriétaire du fonds de commerce « La Table des Moulins », avait confié son exploitation à la société L ET S, M. et Mme VALOUR, dans le cadre d'une location-gérance depuis septembre 2025. À la suite de la demande de résiliation de ce contrat au 30 avril 2026, le fonds sera libre à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

Soucieuse de maintenir un commerce de proximité essentiel au lien social, la commune envisage de confier

une nouvelle location-gérance à la société DPJ (ou toute structure qui pourrait s'y substituer), pour une durée d'un an renouvelable, moyennant une redevance annuelle de 26 400 € HT et des obligations d'exploitation (horaires, activité bar-restaurant, respect de la destination du fonds). Les frais liés à la résiliation et au nouveau contrat seront pris en charge par la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la résiliation avec L ET S, valide la nouvelle location-gérance et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.**



## Acquisition du matériel du restaurant communal auprès du locataire-gérant sortant qui sera mis à disposition du nouveau locataire gérant

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, rappelle que la commune, propriétaire du bâtiment du restaurant « La Table des Moulins », doit faire face au départ du locataire-gérant actuel, qui souhaite cesser son activité et vendre son matériel professionnel. Afin d'assurer la continuité du service de restauration et maintenir un commerce de proximité, la commune décide de racheter uniquement le matériel nécessaire pour un montant de 10 436 € TTC, après évaluation. Ce matériel sera intégré au patrimoine communal et mis à disposition du futur locataire-gérant à compter du 1er mai 2026.




**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette acquisition à l'unanimité et autorise le Maire à signer les documents afférents, les crédits étant prévus au budget d'investissement.**

## Vote des taxes locales pour 2026 (taxes foncières sur bâti et non bâti – taxe d'habitation)

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, présente les éléments nécessaires au vote des taux d'imposition 2026, notamment l'état 1259 et les bases prévisionnelles. Il rappelle que la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires et certains logements spécifiques, et expose les taux votés en 2025. Face à l'augmentation des charges de fonctionnement et au transfert de la compétence eau-assainissement, qui impose à la commune une nouvelle contribution, il propose une hausse de 2 % des trois taxes locales. En effet, au 1er janvier 2026 à la CCFE, la contribution du SIEMLY, qui était avant supportée directement par les abonnés à l'eau potable, d'un montant de 3.13 € par habitant, sera à payer par la commune



**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les nouveaux taux pour 2026 :**

-  **Taxe foncière bâtie : 34,18 %**
-  **Taxe foncière non bâtie : 32,64 %**
-  **Taxe d'habitation : 8,19 %**

## Vote des subventions aux associations communales pour 2026

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, rappelle que la commune soutient chaque année les associations locales, essentielles à l'animation et à la vie sociale, culturelle et sportive du territoire. Les associations jouent un rôle fondamental dans la vitalité de notre village. Elles créent du lien entre les habitants, dynamisent la vie locale et contribuent à la richesse culturelle, sportive et sociale de la commune. En soutenant leur action, la municipalité affirme son engagement envers celles et ceux qui s'investissent au quotidien pour faire vivre notre territoire et renforcer la cohésion de notre communauté.



**Après examen des subventions accordées en 2025 et des demandes pour 2026, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions pour l'exercice 2026. Un montant total de 12 500 € sera inscrit au budget communal.**

## Approbation des comptes financiers uniques 2025 du budget principal et du budget Assainissement

La présentation des comptes financiers uniques 2025 du budget principal et du budget annexe Assainissement a été exposée par **Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES** et par **Nadine ESCOT, Directrice Générale des Services**.

### Budget principal :

Résultat de clôture de fonctionnement avec un excédent de 82 950,23 euros.

### Budget Assainissement :

Résultat de clôture de fonctionnement avec un excédent de 244,73 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité les comptes financiers uniques 2025 de la commune et du budget annexe.**

## Affectation des résultats de fonctionnement 2025 du budget principal et du budget Assainissement

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal et du budget Assainissement.**

## Vote du budget primitif principal 2026

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, présente à l'assemblée le budget primitif 2026 du budget communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le budget primitif principal, proposé par Monsieur le Maire :**

	Dépenses	Recettes
<b>Section FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 208 399 €</b>	<b>1 208 399 €</b>
<b>Section INVESTISSEMENT</b>	<b>1 463 377 €</b>	<b>1 463 378 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 671 776 €</b>	<b>2 671 776 €</b>

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Changement d'horaires pour la mairie à compter du 1<sup>er</sup> mai

Face à la baisse des dotations et des subventions, des mesures d'économie doivent être mises en place afin de préserver l'équilibre budgétaire et la capacité d'investissement de la commune. L'analyse de la fréquentation montre que, sur 13 samedis d'ouverture, seuls 20 passages ont été enregistrés, pour des démarches réalisables en semaine. De plus, seules 3 communes sur 18 de taille comparable ouvrent le samedi matin. En conséquence, il sera proposé de mettre fin à l'ouverture de la mairie le samedi matin à compter du 1er mai.

### Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi de 13h30 à 17h - Mardi de 8h à 12h30 - Jeudi de 13h30 à 17h30 - Vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

## Vigilance cambriolages

En raison d'une recrudescence de cambriolages sur le secteur, nous vous demandons de redoubler d'attention et de vigilance.

Ne pas hésiter à signaler à la gendarmerie tout comportement inhabituel : présence de véhicule en stationnement, d'individus inconnus...



## La Machine à Guincher - orchestre guinguette

**Hors les murs à Saint-Médard-en-Forez le lundi 8 juin à 19 heures sur la place du village.**

Quoi de mieux qu'un concert guinguette à Saint-Médard pour fêter le Saint-Médard !

La Machine à Guincher vous emmène à une époque pas si lointaine où les synthétiseurs et autres séquences enregistrées n'existaient pas. Ses quatre musiciens se sont mis au défi de vous faire danser, sur une musique vivante, et dans la bonne humeur, mais sans la technologie actuelle. Ils reprennent à leur sauce les classiques du bal populaire : musette, rétro, musiques latines, rock'n roll, variété, disco ou encore jazz, bossa nova et rumba si la musique doit se glisser derrière les conversations d'une Garden party...

Le Comité Communal des Actions Sociales de Saint-Médard vous proposera pour l'occasion un barbecue : Au menu : Saucisses, frites et tartes aux fruits. Rendez-vous sur la place du village pour profiter d'une soirée conviviale et dansante !



Concert gratuit : Début de soirée 18h30 - Concert 19h : Événement organisé avec le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de Communes Forez-Est.

**Nous avons eu la chance d'être contactés par le Château du Rozier qui nous propose ce concert gratuit.**

**Un petit peu d'histoire...**

« Ouvert en 2015, le Château du Rozier fait vivre une programmation pluridisciplinaire et exigeante au cœur de la plaine du Forez. Ils revendiquent une pratique artisanale et familiale du spectacle vivant, qui place toujours le public au centre de notre travail. Depuis 2019, le Château du Rozier est devenu une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui compte à ce jour, 74 associés coopérateurs dont 57 bénévoles et 3 partenaires associés comme l'Association Musicale de Feurs, le Fil à Saint-Etienne et le Château de Goutelas à Marcoux.

En complément de sa programmation, le Château du Rozier organise des spectacles pour le public scolaire, des spectacles hors les murs, accueille des artistes en résidence et mène des actions de médiation culturelle sur le territoire. Enfin et peut-être surtout, le Château du Rozier est un lieu de convivialité où l'on peut se retrouver avant et après les spectacles pour manger ou boire un verre ».

Idéolab, c'est le laboratoire d'innovation de la Médiathèque départementale !

# Des envies pour votre future bibliothèque ?

## Proposez-les !

Rencontre ludique et participative ouverte à tous pour imaginer l'évolution de la bibliothèque de Saint-Médard-en-Forez !

**mardi 26 mai**  
**19H - 21H**  
Salle des animations

Infos et inscription :  
• bibliothèque : 06 89 81 00 95  
• mairie : 04 77 94 05 21 ou [mairie@saintmedardenforez.fr](mailto:mairie@saintmedardenforez.fr)

Atelier animé par la Médiathèque départementale de la Loire



Un questionnaire est à disposition en mairie sous format papier, ce questionnaire est à usage consultatif.  
Toutes vos propositions seront bienvenues et étudiées.  
Vous pouvez y répondre jusqu'au 15 mai 2026.

Ensemble, adoptons les bons réflexes ! Mon carnet des bons réflexes proposé par la CCFE

**Composez le 15** 

“ Nous sommes samedi, je suis malade, j'ai de la fièvre et cela ne peut pas attendre la fin du week-end... ”


Les professionnels du 15, en fonction de vos symptômes, vous orienteront vers le médecin de garde de votre secteur ou vous prodigueront des conseils adaptés.

**Rendez-vous dans un centre de soins non programmés**

Effic SANTÉ à Feurs. Ouvert 7j/7 de 10h à 20h pour des soins médicaux urgents sans hospitalisation.

**La maison médicale**

Au Centre Hospitalier de Feurs  
26 rue Camille Pariat 42110 Feurs  
Des consultations ont lieu de 20h à minuit 7j/7



**Composez le 15** 

“ Si mon médecin n'est pas disponible, qui appeler pour une consultation de médecine générale ? ”

Appelez le 15 pour une consultation de soins non programmés en semaine ou pour être orienté vers un médecin de garde (de 20h à minuit)

**Rendez-vous dans un centre de soins**

Effic SANTÉ à Feurs. Ouvert 7j / 7 de 10h à 20h pour des soins médicaux urgents sans hospitalisation. Contact : 04 77 28 74 95

**La maison médicale**

Au Centre Hospitalier de Feurs, 26 rue Camille Pariat 42110 Feurs  
Des consultations ont lieu de 20h à minuit 7j/7



**Rappel important**

Un rendez-vous manqué prive un autre patient. Merci d'annuler ou de reporter au moins 48h à l'avance si vous ne pouvez pas venir à votre rendez-vous.

**Composez le 15** 

“ Je suis jeune parent, et mon bébé pleure et a de la fièvre en pleine nuit... ”

Des professionnels sauront vous conseiller et vous orienter vers une solution adaptée à votre enfant.



**Composez le 3114** **3114**

“ Je me sens mal, en détresse psychologique, j'ai peut-être des idées noires... ”

Appel gratuit, écoute professionnelle et confidentielle, disponible 24h/24h

Agri écoute pour les assurés MSA : 09 69 39 29 19



### Mes droits en santé

**Besoin d'aide pour accéder aux soins ?**

“ J'ai besoin d'un professionnel de santé, mais je ne sais pas à qui m'adresser ”

La CPAM de la Loire vous accompagne en cas de difficultés financières ou administratives.

✓ Contactez le 3646 ou rendez-vous en agence

Vous êtes assuré(e) par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ?

Des solutions d'aides existent pour les assurés MSA présentant des difficultés socio-économiques, d'accès aux droits et éloignés du soin. Pour les salariés, exploitants agricoles, actifs ou retraités et leurs familles.

✓ Contactez le Service Action Sanitaire et Sociale au 04 75 75 68 95



“ Je suis sans droits administratifs et/ ou en situation de vulnérabilité...”



→ La PASS ( Permanence d'Accès aux Soins de Santé) peut vous aider si vous êtes dans une de ces situations :

- Sans droits à la sécurité sociale
- N'ayant pas souscrit à une mutuelle
- En rupture de soins

La PASS peut vous accompagner pour :

- L'ouverture de droits (PUMa, CSS, AME...)
- L'organisation de soins : rendez-vous, examens, traitements et l'orientation vers un médecin traitant
- Faire le lien avec les services sociaux et les associations

→ Pour contacter la PASS du Centre Hospitalier du Forez : 04 77 96 74 43  
Centre Hospitalier du Forez 26 rue Camille Pariat - 42110 Feurs



**Vous cherchez un medecin traitant ?**

→ La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Forez-Est peut vous aider à trouver un medecin traitant.  
Contactez la CPTS au 06 46 24 85 42 ou par mail à [secretariatcptsforezest@gmail.com](mailto:secretariatcptsforezest@gmail.com)



## France Services - Forez-Est

Les espaces France Services permettent d'accéder à des services administratifs du quotidien (santé, famille, retraite, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique) en étant accompagné dans ses démarches par des conseillers.



France Services Balbigny : 04 77 06 03 05 / [fs.balbigny@forez-est.fr](mailto:fs.balbigny@forez-est.fr)

France Services Montrond-les-Bains : 04 43 86 09 36 / [fs.montrond@forez-est.fr](mailto:fs.montrond@forez-est.fr)

France Services Feurs : 04 77 28 29 31 / [fs.feurs@loire.gouv.fr](mailto:fs.feurs@loire.gouv.fr)

France Services Chazelles-sur-Lyon : 04 77 94 55 70 / [fs.chazelles@forez-est.fr](mailto:fs.chazelles@forez-est.fr)

France Services Panissières : 04 77 94 25 67 / [fs.panissieres@forez-est.fr](mailto:fs.panissieres@forez-est.fr)

France Services Veauche : 04 82 74 01 33 / [fs.veauche@forez-est.fr](mailto:fs.veauche@forez-est.fr)

## La Maison des Services

La Maison des Services de Feurs est un espace centralisé qui vise à rendre les services publics plus accessibles aux habitants. Elle regroupe divers services administratifs et d'assistance.

→ Adresse : 2 A Place Paul Larue, Faubourg Saint-Antoine 42110 FEURS  
Tél : 04 84 79 09 70



## Pharmacie de garde

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche, composez le 3237 ou en allant sur [www.3237.fr](http://www.3237.fr)




## Incivilités

Il a été constaté récemment, sur une parcelle située chemin de la Croix du Père, le dépôt d'un tas de cailloux en bordure du chemin ainsi que la présence de deux monticules de gazon tondu du côté du Tinchon, le long des propriétés voisines.

Il est rappelé que les terres agricoles ne constituent pas des lieux de dépôt pour des matériaux, déchets verts ou tout autre élément encombrant. Des solutions adaptées existent, telles que les déchèteries, les composteurs individuels ou collectifs, ou encore la possibilité de solliciter l'accord préalable de l'exploitant lorsque cela est nécessaire. Le dépôt sauvage de déchets verts, en plus d'être inapproprié, favorise malheureusement l'apparition d'autres incivilités. La commune remercie chacun pour son sens civique et pour le respect porté aux espaces agricoles et naturels.





# France services

**France Services fait :**

**CPAM / MSA :**

- Créer un compte AMELI / MSA
- Télécharger et imprimer des attestations de droits
- Suivre les remboursements
- Commander une nouvelle carte Vitale
- Aider aux demandes de Complémentaire Santé Solidaire (CSS)

**DGFIP :**

- Créer un compte Impôts
- Aider à déclarer les revenus en ligne
- Consulter les avis d'imposition
- Gérer les paiements d'impôts
- Modifier les informations personnelles fiscales

**Retraite CARSAT / MSA :**

- Aider à créer un compte retraite
- Consulter le relevé de carrière
- Demande de mise à jour de carrière
- Faire des simulations de retraite
- Déposer une demande de retraite
- Suivre les paiements des pensions
- Editer les attestations fiscales

**CAF / MSA :**

- Créer un compte CAF
- Suivre les paiements de prestations
- Modifier les informations personnelles
- Demander la Prime d'activité
- Simulation aide au logement

**ANTS :**

- Faire une pré-demande pour la carte d'identité ou le passeport
- Faire une demande de permis de conduire
- Suivre l'état des demandes en cours
- Gérer les démarches de certificat d'immatriculation

**France Rénov' :**

- Informer sur les aides à la rénovation énergétique
- Aider à remplir les dossiers de demande de subventions
- Suivre l'avancement des dossiers de subvention

**Point Justice :**

- Orienter vers des services juridiques spécialisés
- Fournir des informations sur l'aide juridictionnelle

**La Poste :**

- Gérer les démarches de changement d'adresse

**France travail :**

- Actualiser sa situation
- Mettre à jour son dossier

**Chèque Énergie :**

- Aider à vérifier l'éligibilité au Chèque Énergie
- Informer sur l'utilisation du Chèque Énergie
- Aider à contacter le service client du Chèque Énergie

**URSSAF :**


- Créer un compte CESU, déclarer les salaires
- Editer les attestations auto-entrepreneurs

**ONACVG :**

- Information et orientation sur les aides existantes

**France Services ne fait pas :**

- Demande via trajectoire + logement social
  - Orientation familles ou Assistantes sociales
- Demande de permis de construire
  - On réoriente vers le service urbanisme
- Réparer un ordinateur
  - On réoriente vers une boutique informatique
- Elaborer un CV
  - On réoriente vers les Points Rencontre emploi (PRE), Point relais emploi mobile
- Dossier MDPH APA CMI (Carte Mobilité Inclusion)
  - On réoriente vers Assistantes Sociales
- Titre de séjour
  - On réoriente vers la préfecture
- Pré-demande CNI pour 1 pers non-équipée
  - On fait la demande papier
- Démarches passage à la fibre
  - On réoriente vers les réunions d'information dans les communes
- Rechercher 1 fournisseur d'énergie / 1 logement
  - On met à disposition la salle informatique



**Permanences Service des impôts dans les France Services**

**Jeudi 7 mai – VEAUCHE (RDV au 04 82 74 01 33) - Horaires : 9h00 – 12h00 / 13h00 – 16h30**

**Mardi 12 mai - CHAZELLES-SUR-LYON (RDV au 04 77 94 55 70) - Horaires : 8h45 – 12h00 / 14h00 – 16h30**

**Jeudi 21 mai – VEAUCHE (RDV au 04 82 74 01 33) - Horaires : 9h00 – 12h00 / 13h00 – 16h30**

**Mardi 26 mai - CHAZELLES-SUR-LYON (RDV au 04 77 94 55 70) - Horaires : 8h45 – 12h00 / 14h00 – 16h30**

**Jeudi 28 mai – VEAUCHE (RDV au 04 82 74 01 33) - Horaires : 9h00 – 12h00 / 13h00 – 16h30**

**Communauté 360 Loire**



# Communauté 360 Loire

Les communautés 360 fédèrent les acteurs afin de proposer des solutions concrètes inclusives en proximité du lieu de vie des personnes en situation de handicap et de prévenir les risques de rupture de parcours.

La communauté 360 assure une écoute téléphonique destinée à toute personne en situation de handicap, aux proches aidants et aux familles confrontés à des difficultés particulières dans leur quotidien ou en recherche de solution d'accompagnement. Elle apporte une réponse grâce à un nouveau mode d'organisation entre acteurs.

Les personnes en situation de handicap ou leurs aidants peuvent composer le 0 800 360 360 pour joindre une communauté 360. Numéro vert, il permet d'entrer directement en relation avec des acteurs locaux, qui se coordonnent pour apporter des solutions adaptées.

**Saint-Médard-en-Forez**

## Isabelle et Mickaël vont prendre le restaurant « La table des moulins »

Une nouvelle page va s'écrire pour le restaurant de Saint-Médard-en-Forez « La table des moulins ».

Le 25 avril, Isabelle Deberle et Mickaël Plessis, un couple passionné venu d'outre-mer, prendront les commandes de l'établissement, guidés par un véritable coup de cœur pour le village.

Pour Isabelle, originaire de Guadeloupe, issue d'une famille de restaurateurs depuis huit générations, la rencontre avec Saint-Médard a été immédiate et évidente. Installée en métropole depuis trois ans, après une carrière d'infirmière, elle le dit sans détour: «Saint-Médard ou rien».

**Un restaurant de village, une cuisine sincère et généreuse**

À ses côtés, Mickaël, Réunionnais, pâtissier de formation puis restaurateur depuis 2006. Il apporte son expérience, sa technique et une créativité forgée auprès d'un grand chef de son île.

Le midi, le couple proposera un repas ouvrier raffiné à 19 euros, avec entrée, plat, fromage et dessert. Le vendredi soir, place aux soirées créoles, chaleureuses et dépayssantes. Le week-end, deux menus seront proposés: un menu Terroir (grenouilles, râpées ou petites fritures, fromage et dessert) et un menu Gourmand, plus bistrannique. Tarifs: 28 et 32 euros. L'objectif est clair, offrir une cuisine traditionnelle, faite maison, dans une ambiance où chacun se sentira chez soi.

**Un projet ancré dans la vie locale**

Isabelle et Mickaël souhaitent s'intégrer pleinement dans le tissu du village, embaucher localement, faire travailler les entreprises du coin et à terme, ouvrir 7 jours sur 7. Ils imaginent même une guinguette le dimanche après-midi pour créer un lieu vivant et fédérateur.

Le couple lance un appel simple et sincère: «Revenez, essayez. On ne veut rien révolutionner, juste vous proposer un bon repas et vous rendre fiers d'amener vos proches au restaurant du village.»

**Un message aux habitants**

Et un petit clin d'œil gourmand pour finir: la quête de la vraie râpée. Isabelle et Mickaël recherchent la recette traditionnelle de la râpée, la pachade d'autrefois. La personne qui apportera la recette authentique verra le plat porter son prénom à la carte. Un clin d'œil qui, ils l'espèrent, marquera le début d'une belle histoire partagée.

● **De notre correspondante Valérie Da Fonte**

Restaurant La Table des Moulins. Tél. 06.38.51.3877. Il sera ouvert lundi et mardi de 8 à 15 heures, fermé le mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8 à 23 heures et le dimanche après la fin du service de midi.



Isabelle et Mickaël, nouveaux restaurateurs à la Table des Moulins. Photo Valérie Da Fonte

**Saint-Médard-en-Forez**

## Avec son flower truck, elle propose des fleurs tous les samedis



Andréa Guirao installe son camion sur la place du village et propose ses créations pour les communes alentour.

Photo Valérie Da Fonte

Depuis le 18 avril, un souffle de poésie s'est installé sur le village. Chaque samedi, de 13 à 18 heures, le «flower truck» Ambre Sauvage déploie ses couleurs et ses parfums, apportant une touche champêtre qui séduit déjà les habitants.

Sur le principe du camion-restaurant, on retrouve Andréa Guirao, une fleuriste passionnée, installée à son compte depuis trois mois, à Saint-Héand. Son parcours force l'admiration: apprentissage dès 15 ans, puis une dizaine d'années comme salariée pour affiner un style naturel, champêtre et authentique.

Un univers qui a inspiré le nom de son Flower truck: Ambre Sauvage. Ambre, comme sa fille et sauvage pour évoquer la liberté et la générosité de ses bouquets.

Les habitants y trouvent fleurs locales, plantes de sai-

son, fleurs séchées, petites bougies et nouveautés tout au long de l'année.

**Des ateliers pourraient arriver**

Elle réalise aussi des commandes sur mesure, y compris en fleurs artificielles, et assure la livraison pour mariages, enterrements et autres événements dans les communes voisines.

Sa fleur préférée? La pivoine, qu'elle décrit avec tendresse: «On ne la voit que d'avril à début juin. Elle est magnifique, énorme, et tellement attendue chaque année.»

Au-delà de la vente, Andréa aime transmettre. Elle souhaite proposer des cours d'art floral au village.

Ambresauvage42.  
Tél. 07.78.25.88.75.  
Mail: ambresauvage42@gmail.com.  
Facebook: ambresauvage.

**NB : Le Flower Truck ne sera pas présent sur le village les samedis 9 mai (complet), 16 mai et 13 juin. Cette absence est due à l'animation d'ateliers d'art floral à Chevrières. Pour toute inscription ou information, il est possible de contacter le 07 78 25 88 75 ou d'écrire à ambresauvage42@gmail.com.**